

Le 31 octobre 2022

Par SDÉ et courriel

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments
Dossier Régie: R-4169-2021 Phase 2 / Notre dossier : R062355

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (« **Hydro-Québec** ») et Énergir, s.e.c. (« **Énergir** ») ont pris connaissance de la lettre de la Régie du 21 octobre dernier dans le dossier mentionné en objet.

Hydro-Québec et Énergir prévoient 45 minutes de plaidoirie et souhaitent pouvoir faire leurs représentations suivant celles de l'ensemble des participants à l'audience, considérant qu'ils sont demandeurs dans le dossier dont le ROÉÉ demande la suspension.

La conclusion recherchée par Hydro-Québec et Énergir consiste au rejet de l'ensemble de la demande du ROÉÉ.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL
JC/jl

c.c. : Me Philip Thibodeau